

FAITS DE LANGUE ET DE GRAPHIE*

I. Voyelles (hors iotacisme)

- αι pour ε, 131
- ε pour αι, 56, 97, 98
- α pour ο, 54, 56
- ο pour α, 54, 96
- ω pour α, 91, 97
- αυ pour αο, 145
- ω pour ο, 46, 78, 90, 97, 99, 100, 102, 106, 109, 113, 131, 150, 163
- ο pour ω, 78, 81, 97, 100, 101, 102, 131, 155
- ω pour ου, 46
- α pour ε, 64
- ε pour α, 145
- ε pour η, 74, 96, 97, 100, 107, 109
- ε pour ι, 138 φωτιστίρεν pour φωτιστήρι(ο)ν
- η pour ε, 46, 75, 78, 90, 96, 97, 99, 100, 102, 130, 145
- ει pour ε, 97 είπισκόπου pour επισκόπου
- ι pour ε, 56 προσενικόντων pour προσενεγκόντων, 176 ιτών pour έτων
- η pour α, 46
- ι pour ια, 74 διφερόντων pour διαφερόντων

II. Consonnes

- τ pour θ, 102 ψηφωτητών pour ψηφοθετών
- ψ pour ς, 131 αντίλημσεος pour 'αντιλήμψεως

III. Confusion des cas

- 46, 97, 100, 101, 102, 109, 110, 142 ; 91 ?

246

INSCRIPTIONS DE JORDANIE

IV. Conjugaisons

- disparition de l'augment, 54
- τίθων pour τιθείς, 14
- έλήμισω 90, et ήλήμισον 99, pour έλέησον
- προσένικεν pour προσένεγκαν, 97

V. Cas particuliers ou remarquables

- παλιγγεεσίας pour παλιγγεεσίας, 74
- άνπάσηος pour άναπαύσεως, 102
- 'Υανίου 96, et 'Ιεάνου 104, pour 'Ιωάννου

14. **Prescription religieuse.** Autel, calcaire, conservé dans le théâtre d'Amman. Partie inférieure d'un autel, inscrit sur le bandeau reliant le dé à la plinthe ; l'autel est brisé en deux morceaux au pied du dé mais l'inscription de deux lignes est intacte, quelques lettres de la l. 2 sont endommagées par des écaillures de la pierre, qui ont emporté aussi toute trace d'une éventuelle l. 3. Trouvé « dans les déblais près de l'escalier du portique situé à l'est du " forum " romain d'Amman en 1968 ». Dimensions : autel : 106 × 107 ; dé : 38 × 83 × 85 ; h.l. : 4,5.

A. Hadidi, *ADAJ*, 18, 1973, pp. 61-62 avec fac-similé et photo, pl. 27. Revu et photographié. Pl. 8.

GM: πλένω!

'Εάν τις εύρεθῆ πλοίωνων ἢ
λάχανα ἐπὶ τῷ βωμῷ τίθων δώσει
[---].

οι - υ

Quiconque sera trouvé en train de laver ou de poser des légumes sur l'autel paiera...

L. 2 Hadidi δώση ; l'epsilon est net, et l'iota est placé sur la face suivante.

Il n'y a pas de raison de penser, avec Hadidi, qu'il s'agit là du travail bâclé d'un ou deux graveurs ne connaissant pas très bien le grec et que « little attention was paid in contracting the workman or workmen who were responsible for the cutting of this public inscription » ; πλοίωνων pour πλύνων est un(iotacisme) banal ; on a mis τίθων pour τιθείς par assimilation aux verbes en -ω, cf. E. Schwyzer, *Gr. Gram.*, 1, p. 688. L'écriture date ce texte selon l'éditeur de la fin du II^e s. ou du début du III^e s. Le contexte archéologique confirme la datation de la fin du II^e siècle.

L'interdiction devait comporter la mention d'une amende ; elle montre que l'autel, sans doute placé à proximité d'une fontaine, ne devait guère être respecté par les gens qui utilisaient l'eau.

Nombreux sont les règlements visant à protéger la propreté des lieux sacrés, cf. (repris par F. Sokolowski, *Lois sacrées des cités grecques, supplément*, Paris, 1962, 24, 50, 53), *IG*, IV², 1, 45 ; *IG*, XI, 4, 1030 ; N. Kontoléon, *Arch. Deltion*, 14, 1931-32, pp. 84-89 (repris Ph. Bruneau, *Recherches sur les cultes de Délos à l'époque impériale*, Paris, 1970, p. 305), etc.

* Les noms propres ne sont pris en compte qu'exceptionnellement